

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

COLLECTIVITE

COMMUNE  
D'HEILTZ LE MAURUPT

Nombre de conseillers :

en exercice 11

Présents 11

Votants 11

Délibération n° 39

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance 12 septembre 2011

Par suite d'une convocation en date du 12 août, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie le 12 septembre 2011, à 18h30, sous la présidence de Monsieur BAILLY Michel, maire.

**Etai**ent présents : MM. Michel BAILLY, Huguette ROSSARD, Claudine DUBECHOT, Thierry LIGNOT, Martine BARDET, René MARTINEZ, Guy SALLES, Stéphane HETTE, Thierry NOISETTE, MUNEUX Philippe, MUNEUX Josette.

Lesquels forment la majorité en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal.

**Absent**(s) excusé(s) 0 **Absent**(s) : 0

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales

Mm ROSSARD Huguette est désignée secrétaire de séance.

Objet : demande de subvention pour la défense incendie

Le maire expose que suite aux essais des poteaux incendie du village, il a été prévu de refaire deux de ces poteaux incendie qui ne correspondent pas aux normes en vigueur. De plus, afin d'assurer une pression suffisante sur l'ensemble du village, un surpresseur a été branché sur la canalisation de distribution.

Des devis ont été demandés à différentes entreprises :

Fourniture et pose de deux poteaux incendie : 7851.78€

Branchement surpresseur pour poteaux incendie : 9144.00€

Le conseil municipal décide à l'unanimité de demander une subvention auprès du conseil général de la marne sur une dépense de 16995.78€ HT au taux accordé à la collectivité pour l'année 2011 (25.6%).

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le.....  
Et de la publication, le.....  
Fait à Heiltz Le Maurupt, le.....  
Le Maire,

Extrait certifié conforme au registre des délibérations  
Fait à Heiltz Le Maurupt, le 12 septembre 2011

Le Maire  
BAILLY Michel

Date d'affichage

/ /

